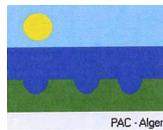




REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de
l'Environnement



Programme d'Aménagement Côtier (PAC) « Zone côtière algéroise »



Formation et Participation - Rapport final -



Programme d'Actions Prioritaires
Centre d'Activités Régionales
Avril 2005

Note

Ce rapport a été préparé dans le cadre du PAC de la zone côtière algéroise. Il fait partie des rapports produits par l'équipe «formation et participation» dans le cadre de son programme d'actions. Le rapport a été élaboré par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Il a été rédigé par M^{me} Samira Natèche, Coordinatrice nationale du projet et responsable de l'activité «formation et participation», et son équipe, en collaboration avec M. Khaled Graba, Chef de projet national. L'activité «formation et participation» étant une activité transversale, la collaboration des équipes thématiques s'est avérée nécessaire dans la fourniture d'informations sur les différents ateliers de formation (rapports et comptes rendus des stages et ateliers de formation entrant dans leurs activités). L'assistance CAR/PAP s'est traduite par la correction et la mise au point du document assurées par M^{me} Zeljka Skaricic, Administrateur du projet.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES PHOTOGRAPHIES	i
ACRONYMES ET ABREVIATIONS	ii
RESUME.....	iii
INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE I : SOUS-ACTIVITE «FORMATION»	3
1. Approche conceptuelle.....	3
2. Objectifs de la sous-activité.....	3
3. Rôle de la sous-activité «formation» au sein du PAC d'Alger	4
4. Cadre institutionnel.....	4
5. Plan de travail.....	5
6. Activités réalisées.....	6
7. Documents	13
PARTIE II : PROGRAMME PARTICIPATIF	15
1. Approche conceptuelle.....	15
2. Rôle du programme participatif au sein du projet.....	15
3. Objectifs du programme participatif.....	15
4. Identification des groupes cibles	16
5. Cadre institutionnel.....	20
6. Plan de travail.....	21
7. Activités et produits majeurs	22
CONCLUSION : EVALUATION DES RESULTATS ET PERSPECTIVES	28
1. Les impacts de l'activité	28
2. Les perspectives pour l'Après PAC	28
ANNEXE : CONTENU DU SITE WEB	31

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Sortie sur terrain - Atelier GIZC - Sidi Fredj - Novembre 2002.....	6
Photo 2 : Travaux d'aménagement - Anse de Kouali - Novembre 2004.....	12
Photo 3 : Atelier d'approbation du programme «Gestion intégré de la zone côtière» Alger, les 20 et 21 Octobre 2003 au siège de l'ANAT	17
Photo 4 : Sortie Anse de Kouali - Atelier participatif - Tipasa, le 27 novembre 2004.....	24
Photo 5 : Sortie sur terrain avec les experts du Conservatoire du Littoral français - Anse de Kouali Tipasa - Avril 2003.....	27

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ANAT	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
CAR	Centre d'Activités Régionales
CNERU	Centre Nationale des Etudes appliqués et de la Recherche en Urbanisme
CNL	Commissariat National du Littoral
ECA	Evaluation de la capacité d'accueil
GIZC	Gestion intégré de la zone côtière
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
METAP	Programme environnemental d'assistance technique pour la Méditerranée
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PAC	Programme d'Aménagement Côtier
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PAP/FAO	Programme d'Actions Prioritaires / Food African Organisation
PAP/CAR	Programme d'Actions Prioritaires - Centre d'Activités Régionales
PAS MED	Programme d'Actions Stratégique pour le Méditerranée
UE	Union Européenne

RESUME

Ce rapport décrit les activités liées à la formation et à la participation, l'interaction qui existe entre les différentes thématiques, l'implication des partenaires concernés dans le processus «PAC» durant le projet et après-projet et, enfin, il résume les différentes actions réalisées.

La tâche de démarrer l'activité et d'intégrer les différents intervenants dans le PAC a été confiée à la coordination du projet (coordinatrice et chef de projet) qui est le lien habituel entre les différents chefs d'équipe et les bureaux d'étude recrutés (ANAT et CNERU). L'activité a commencé dès que l'accord entre le PAM et le MATE a été signé car à partir de cette date de multiples rencontres et ateliers ont été organisés afin de mettre en œuvre cet accord. Citons à titre d'exemple :

- lancement de l'appel d'offre pour le recrutement du chef de projet;
- lancement de l'appel d'offre pour le recrutement des chefs d'équipe;
- préparation des termes de référence et des contrats en coordination avec le chef de projet, pour le recrutement du bureau d'étude qui a pris en charge le thème de l'urbanisation et l'artificialisation des sols ainsi que la prise en charge financière des différents consultants recrutés par chaque chef d'équipe et confirmé par le MATE;
- mise en place du comité national de suivi du PAC, dont les membres représentent différents ministères et institutions impliqués directement dans les sujets liés à la protection du littoral et des zones côtières (Ministères: Ressources en eau, Industries, Urbanisme, Tourisme, Agriculture, Santé, Travaux Publics, Culture ...) sans oublier les représentants de quelques associations à caractère environnemental qui activent dans la zone du PAC ainsi que les représentants d'universités;
- mise en place des commissions intersectorielles au niveau des wilayas d'ALGER, BOUMEDES, TIPAZA et BLIDA dont les membres représentent les directions des wilayas impliqués directement à la protection du littoral et des zones côtières (Directions: Ressources en eau, Industries, Urbanisme, Tourisme, Agriculture, Santé, Travaux Publics ...).

Le plan de travail de cette activité a été révisé à l'occasion de l'atelier sur le programme participatif (Alger, 10-12 novembre 2003). En suivant les principes de base de la gestion intégrée des zones côtières et du développement durable, cette activité a été organisée sous forme de stages ou d'ateliers de formation définis par les autres activités du projet, telles que l'analyse de durabilité et la GIZC (le détail sera décrit par la suite), suivant un programme de renforcement des capacités à l'intention des institutions, autorités et groupes impliqués dans la mise en œuvre du PAC (comité ministériel, inspections de l'environnement et comité intersectoriel dans les wilayas concernées par le PAC, ONG, communauté scientifique, populations concernées ...).

Pour le bon déroulement de ces ateliers, des moyens techniques audiovisuels et des formes interactives de communication, accompagnés de documentations de travail et de sorties sur terrain, ont été mis en œuvre.

D'autres actions ont été effectuées: elles se sont traduites par l'élaboration et la mise en place d'un site Web en coordination avec l'équipe «système d'information»; la réalisation du logo du PAC, des dépliants et d'une planche PAC.

En parallèle, des partenariats ont été établis tel qu'avec le METAP par une formation qui a porté sur la gestion intégrée des zones côtières avec l'assistance de consultant PAP et le Conservatoire français du Littoral et des Espaces Lacustres par la formation des ingénieurs du MATE, d'inspections de l'environnement et de cadres de commune dans le domaine de la protection des zones côtières.

INTRODUCTION GENERALE

S'inscrivant dans une phase cruciale d'élaboration de la stratégie environnementale du pays en matière de protection et valorisation du littoral, le PAC se fixe comme objectif principal de développer une démarche reflétant une vision partagée et une stratégie opérationnelle afin de réduire l'impact du développement sur l'espace côtier et entamer une démarche prospective vers un développement durable, à travers la définition d'un programme opérationnel à moyen terme.

Ceci dit, il s'agit d'entamer un processus de développement durable d'une zone pilote spécifique, composée d'éléments fondamentaux qui sont :

- le développement social et le bien-être de la population;
- la poursuite du développement des activités économiques dans l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la zone;
- l'arrêt de la dégradation des écosystèmes naturels;
- la prévention de processus à impacts négatifs sur l'environnement.

Donc, l'objectif général est de protéger et d'assurer une utilisation durable des ressources côtières. Les objectifs à long terme sont de proposer une démarche de développement durable en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement et de créer les conditions d'établissement du système de planification et de gestion intégrée des ressources dans la zone côtière algéroise.

Les objectifs immédiats du programme consistent à :

- identifier et élaborer des stratégies, des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières;
- appliquer les méthodes et les outils du développement durable et de la gestion intégrée des zones côtières;
- contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de l'environnement;
- produire des résultats utilisables pour la définition et la mise en œuvre de la phase après-projet;
- développer des approches pour la planification, la gestion et l'exécution au niveau de la zone du PAC, applicable à d'autres zones.

Il convient, enfin, de dynamiser le dispositif réglementaire et institutionnel existant et de promulguer à moyen et long terme de nouveaux textes.

Ceci dit, tous ces objectifs ne peuvent être atteints sans l'application du principe «participatif», qui assure l'implication du public, des ONG, de la communauté scientifique, des médias, en tenant compte de la législation nationale en vigueur, des politiques actuelles et d'autres conditions spécifiques. Aussi, il permet de contribuer au renforcement des capacités nationales pour l'application des outils et techniques participatifs, en premier lieu ceux relatifs à la planification et au développement et de jouer le rôle d'une des activités intégrantes, assurant le feed-back nécessaire et l'implication des groupes cibles dans la mise en œuvre du projet.

Comme il permet, également, d'assurer l'implication des groupes cibles dans les activités après-projet; notamment :

- en adaptant en temps utile les programmes, les activités et les projets qui seront affectés par les résultats du PAC;
- en contribuant à l'acceptation des politiques recommandées par le PAC.

Enfin, la mise en œuvre du programme participatif contribuera à minimiser et/ou résoudre les conflits par le biais de :

- l'identification, dans le cadre de chaque activité thématique, des conflits existants et/ou potentiels dus aux stratégies envisagées par le projet;
- l'application de techniques appropriées de minimisation/résolution de conflits.

Nous ne pouvons parler de la participation sans intégrer et citer la formation qui concerne plusieurs niveaux du fait de l'implication des institutions et autorités nationales, infra-nationales et locales, et de la population intéressée ou potentiellement affectée. C'est pourquoi les méthodes et les outils à appliquer sont et seront sélectionnés en tenant compte de ces différents niveaux et des groupes cibles.

PARTIE I : SOUS-ACTIVITE «FORMATION»

1. Approche conceptuelle

Le concept de base des PAC du PAM décrit le renforcement des capacités comme un des objectifs majeurs qui joue un rôle important aussi bien au niveau du projet dans son ensemble qu'au niveau de ses activités individuelles. L'approche conceptuelle adoptée pour la sous-activité «formation» suit les principes de base de la gestion intégrée des zones côtières et du développement durable.

La formation est organisée sous forme de stages ou d'ateliers de formation avec comme moyens des techniques audiovisuelles et des formes interactives de communication, accompagnées de documentations de travail et impliquant plusieurs intervenants (institutions et autorités nationales, infra-nationales et locales, et population concernée). D'autres actions issues de quelques activités thématiques (Coordination et intégration; Analyse de durabilité; Programme participatif) contribueront au renforcement des capacités en matière :

- de GIZC,
- d'intégration,
- de participation,
- de formulation et de mise en œuvre de projets complexes.

2. Objectifs de la sous-activité

L'objectif principal de cette sous-activité, suivant l'accord relatif au PAC d'Alger, est d'assurer :

- l'organisation des formations nécessaires définies par les autres activités du projet, avec l'accent sur la formation des formateurs;
- le renforcement des capacités des inspections de l'environnement des wilayas;
- la formation et l'information du personnel des cellules "service du littoral".

Au niveau du projet, les objectifs sont:

- d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités à l'intention des inspecteurs et des directions de l'environnement des wilayas et des cellules "service du littoral", comme prévu par l'Accord;
- d'identifier, d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités à l'intention des institutions/autorités/groupes impliqués dans la mise en œuvre du PAC;
- d'assurer une formation «informelle» des institutions/autorités/groupes impliqués dans le PAC.

Au niveau des activités thématiques, son objectif est :

- d'aider les autorités et les équipes nationales;
- d'aider les CAR et les consultants impliqués à mettre en œuvre les activités de formation et de capacitation, en tenant compte des besoins exprimés par ces équipes nationales et les institutions impliquées dans les différentes activités thématiques.

3. Rôle de la sous-activité «formation» au sein du PAC d'Alger

Le rôle de cette sous-activité est très important et complexe; elle a le rôle d'une activité indépendante lorsque des stages, ateliers... sont organisés. Par contre, s'agissant des activités thématiques, elle est considérée comme une activité auxiliaire, appuyant les formations spécifiques organisées dans leur cadre. Enfin, une des tâches est de soutenir et de superviser les approches informelles au sein des activités thématiques.

4. Cadre institutionnel

La responsabilité de cette activité relève du MATE, du PAM et du CAR/PAP :

MATE

- M^{me} Samira Natèche, Coordonnateur national du PAC d'Alger
- M.Khaled Graba, Chef de projet national

CAR/PAP

- M^{me} Zeljka Skaricic, Coordonnateur du PAC d'Alger
- M. Gunter Englisch, Consultant PAP

Autres acteurs au niveau national

- Comité interministériel
- Représentants des wilayas (Inspections de l'environnement, Cellule «service du littoral»)
- Chef nationaux de toutes les équipes thématiques et des équipes chargées du système d'information et de l'analyse de durabilité
- Représentants des institutions et/ou organismes cibles

Autres partenaires

- Le METAP, par une formation qui a été réalisée avec l'assistance du consultant PAP et qui a porté sur la gestion intégrée des zones côtières. D'autres actions sont envisagées pour l'année 2004.
- Le Conservatoire français du Littoral et des Espaces Lacustres qui a mis en œuvre plusieurs actions, à savoir :
 - la formation des ingénieurs du MATE, d'inspections de l'environnement et de cadre de commune dans le domaine de la protection des zones côtières;
 - mission d'étude d'élus algériens et français en France et en Algérie;
 - jumelage entre la commune de Tipaza et la commune du Pradet.

5. Plan de travail

Le plan de travail de l'activité «formation et participation», tel qu'il est présenté ci-après, a été défini à l'occasion de l'atelier de lancement du PAC (Sidi Fredj, 15-16 septembre 2002) et révisé suite au premier atelier sur le programme participatif (Alger, 10-12 novembre 2003).

Phase	Activité	Délais	Produits	
I-Formulation détaillée	Programme-cadre	Janvier 2002	Programme-cadre	
	Thèses concernant le programme participatif	Mars 2002	Thèses	
	Ebauche du programme participatif	Septembre 2002	Ebauche du programme participatif	
	Présentation à l'atelier de lancement	Septembre 2002	Rapport de l'atelier	
	Analyse des acteurs	Décembre 2003	Analyse des acteurs	
	Version finale du programme participatif	Décembre 2003	Programme participatif	
II-Mise en œuvre	Formation	Journée de formation des animateurs	Novembre 2003	
		Atelier sur le programme participatif	Novembre 2003	
		Atelier de formation approfondie à l'animation et la communication	Mars 2004	
	Information	Site Web	Décembre 2003	Site Web
		Logo du PAC	Décembre 2003	Logo
		Affiche du PAC	Janvier 2004	Affiche
		Dépliant sur le PAC	Janvier 2004	Dépliant
		Communiqués de presse concernant :	A l'occasion de chaque atelier/ séminaire	Communiqués de presse
		- ateliers, séminaires	Décembre 2003	Extraits de la presse
		- documents produits	Mars 2004	
	- conférence de clôture	Décembre 2004		
	Notes d'information (par ex : bulletin du MATE et du PAM, journaux et revues spécialisés en question d'environnement, etc.)	Tout au long de la durée du PAC	Notes d'information	
Participation	Actions au niveau des activités thématiques :			
		- révision des plans d'action proposés lors de l'atelier de novembre 2003	Décembre 2003	Plans d'action révisés
		- mise en œuvre des plans d'action	Délais fixés dans les plans d'action	Comptes rendus
III- Rapports d'avancement	Rapports d'avancement	Décembre 2003 Mars 2004 Août 2004	Ebauche d'avancement + tous les résultats de la période couverte par ces rapports	
IV- Synthèse, rapport final	Ebauche du rapport final	Septembre 2004	Ebauche du rapport final	
	Rapport final	Décembre 2004	Rapport final	
	Présentation à la conférence de clôture	Avril 2005	Rapport de la conférence	
V- Activités	Assistance aux autorités nationales	Mai 2005 – Mai 2007	Rapport semestriels	

après – projet			Rapports aux PC
----------------	--	--	-----------------

6. Activités réalisées

Dans ce chapitre sont présentées aussi bien les actions réalisées dans le cadre de cette sous-activité que les actions qui ne font pas strictement partie du PAC mais qui, par leur nature et les thématiques qu'elles abordent, complètent la formation fournie aux intervenants dans le PAC.

Ateliers organisés au sein du PAC

a) L'atelier de lancement du PAC organisé à Alger, Sidi Fredj, les 15 et 16 septembre 2002, est l'une des étapes majeures prévues dans l'Accord signé entre le PNUE et l'Algérie. Ses objectifs ont été les suivants :

- présenter, discuter et mettre au point le cadre opérationnel de mise en œuvre du projet et le contenu des activités qui y sont inscrites;
- présenter, discuter et amender le document «Rapport de lancement» qui a constitué, une fois finalisé, le deuxième document officiel de référence pour la réalisation du PAC (le premier est l'Accord Algérie/PNUE);
- présenter et examiner les spécifications techniques relatives aux activités du PAC.

L'atelier a regroupé les représentants des principaux intervenants dans la réalisation du PAC, à savoir : les responsables du MATE et du PAM et ses Centres, les experts du PAM et les chefs d'équipes nationaux chargés des activités du PAC, le chef de projet national, les membres du comité interministériel, les inspecteurs de l'environnement des wilayas concernées par le PAC (présidents des commissions intersectorielles), les représentants d'institutions spécialisées nationales, ONG (Association écologique de Boumerdès, Association rivage). Y ont également participé en qualité d'invités/partenaires : le représentant du Conservatoire français du Littoral et des Zones Lacustres, le représentant du METAP et le représentant du Ministère italien de l'Environnement.

b) Un atelier sur la gestion intégré de la zone côtière, organisé à Alger (Sidi Fredj), du 2 au 6 novembre 2002, avec la collaboration du METAP et du CAR/PAP, dont l'objectif a été de former et d'initier les cadres du MATE, les cadres des inspections de l'environnement des wilayas côtières, les ONG, les membres du comité interministériel et quelques élus de la région du PAC, au processus de gestion des ressources côtières pour assurer un développement durable des régions littorales.



Photo 1 : Sortie sur terrain - Atelier GIZC - Sidi Fredj - Novembre 2002

c) Un atelier d'appropriation du programme «Gestion intégré de la zone côtière», organisé à Alger, les 20 et 21 octobre 2003 au siège de l'ANAT. L'intérêt de cet atelier a été de faciliter l'immersion des acteurs côtiers dans le programme du PAC par l'information et les connaissances en matière de GIZC. Il a été l'occasion de définir les relations entre les acteurs concernés et l'équipe GIZC avec les modalités pratiques de collaboration et de concertation.

Cet atelier a visé à développer auprès des acteurs de la zone PAC, et plus particulièrement ceux impliqués comme interlocuteurs, la compréhension de la démarche et l'information sur l'organisation de l'activité pour permettre l'initialisation du processus. L'atelier a abordé les échanges à développer en relation avec la structure de pilotage pour l'organisation d'un véritable réseau d'acteurs.

Types d'interventions :

- théorique : présentation des notions, concepts, principes, méthodes et outils ...
- pratique : présentation de situations réelles telles que vécues par les acteurs des différentes wilayas.

Les participants étaient composés, outre le chef du projet national, la coordinatrice nationale du projet et les 5 membres de l'équipe GIZC, des représentants du MATE, des inspections de l'environnement des wilayas d'Alger, Tipaza, Boumerdès et Blida, du comité interministériel, des représentants universitaires (ISMAL, USTHB), de l'ANAT, du Centre Cynégétique de Réghaia, des équipes des activités PAC et de l'Association Ecologique de Boumerdès.

d) Le premier atelier sur l'analyse de durabilité dans le cadre du PAC «Zone côtière algéroise», organisé les 9 et 10 février 2003 à Boumerdès. Le démarrage de l'activité a porté sur :

- la présentation du processus de mise en œuvre;
- la réunion des différents intervenants;
- l'identification des problèmes;
- l'amorce de l'élaboration des indicateurs.

Cet atelier a regroupé une trentaine de participants : outre les représentants du CAR/Plan Bleu, le chef de projet national, la coordinatrice nationale du projet et les chefs des équipes thématiques, y ont assisté les membres du comité interministériel, des cadres du MATE et des inspections de l'environnement des wilayas concernées par le projet (Alger, Boumerdès, Tipaza et Blida), ainsi que des représentants de l'Observatoire de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agence pour la Protection et la Promotion du Littoral et de l'Association Ecologique de Boumerdès .

e) Le deuxième atelier sur l'analyse de durabilité a été organisé à Alger, du 10 au 12 mai 2003, au siège du Conservatoire des Formations à l'Environnement. Ses objectifs principaux ont été:

- le parachèvement des travaux de l'atelier de lancement;
- la validation des travaux de l'inter-atelier;
- le lancement et le début de réalisation de la 2^{ème} phase de l'activité;
- l'examen de la liste provisoire des indicateurs;
- la détermination des caractéristiques pour chaque type;
- la sélection de 30 indicateurs clés;
- l'identification et l'approbation de la bande d'équilibre.

Cet atelier a regroupé une trentaine de participants : outre le représentant du CAR/Plan Bleu, le chef de projet national, la coordinatrice nationale du projet et les chefs d'équipe des différentes

activités du PAC, y ont assisté les membres du comité interministériel, des représentants de l'Observatoire de l'Environnement et du Développement Durable, des cadres du MATE et des inspections de l'environnement des wilayas concernées par le projet (Alger, Boumerdès, Tipaza et Blida) et des représentants de l'Association Ecologique de Boumerdès .

f) Le troisième atelier sur l'analyse de durabilité, organisé à Alger, les 12 et 13 octobre 2003, s'est déroulé de la façon suivante :

- Travail en groupes thématiques : examen des fiches signalétiques pour chaque indicateur du point de vue pertinence, fiabilité et mesurabilité;
- Séance plénière : validation des indicateurs et de la bande d'équilibre;
- Inter-atelier mené par l'équipe de pilotage qui a porté sur la poursuite des travaux avec les secteurs et les chefs d'équipe des autres activités;
- Examen des indicateurs proposés par les différents groupes thématiques et les représentants des secteurs;
- Elaboration de la liste des indicateurs pour évaluation, discussion et sélection des indicateurs clés.

Cet atelier a regroupé une trentaine de participants : outre le chef de projet national, la coordinatrice nationale du projet et les chefs d'équipes thématiques, y ont pris part les membres du comité interministériel, des représentants de l'Observatoire de l'Environnement et du Développement Durable, des universitaires, des cadres du MATE et des inspections de l'environnement des wilayas concernées par le projet (Alger, Boumerdès, Tipaza et Blida) et des représentants de l'Association Ecologique de Boumerdès .

g) Le quatrième atelier sur l'analyse de durabilité a été organisé à Alger, les 16 et 17 mai 2004. Son objectif principal était d'engager le travail prospectif, au cours duquel seront abordées les transformations nécessaires et les stratégies découlant des scénarios construits, ainsi que la préparation de l'étape inter-atelier suivant qui constitue le début de la phase IV.

Le déroulement de cet atelier s'est fait en plénière et en travaux de groupe. La plénière a traité des points suivants :

- présentation des résultats inter-atelier avec un débat;
- rappel sur l'activité « analyse de durabilité » ;
- rappel méthodologique « analyse systémique et prospective ».

Les travaux de groupe ont porté sur le choix des indicateurs sur lesquels s'établiront les images fertiles relatives aux scénarios tendanciels et alternatifs.

A la fin des travaux, une séance plénière a eu lieu, dont l'objectif était de dégager les indicateurs clés. Après débat, les indicateurs - clés ont été identifiés, à savoir :

- couverture forestière (indicateur environnemental);
- collecte des déchets solides (indicateur institutionnel);
- espèces marines remarquables (indicateur environnemental);
- taux d'urbanisation (indicateur social).

Sur la base de ses indicateurs, des scénarios et des plans d'actions ont été élaborés.

Cet atelier a regroupé une trentaine de participants : outre les représentants du CAR/PB, le chef de projet national, la coordinatrice nationale du projet et les chefs d'équipes thématiques, y ont pris part les membres du comité interministériel, des cadres du MATE et des inspections de

l'environnement des wilayas concernées par le projet (Alger, Boumerdès, Tipaza et Blida) et des représentants de l'Association Ecologique de Boumerdès.

h) Le cinquième atelier sur l'analyse de durabilité, organisé à Alger les 5 et 6 décembre 2004, s'est déroulé de la façon suivante : une séance préparatoire a été organisée dans l'après-midi du 4 décembre, ayant pour objet la présentation succincte des résultats de l'inter-atelier et la préparation des travaux des deux journées suivantes.

Résultat de cette journée :

- Sur 30 indicateurs clés, 18 seulement ont été calculés.
- Des scénarios tendanciels et alternatifs ainsi que les actions à envisager (à l'horizon 2015 et 2020) ont été discutés avec les chefs d'équipe thématiques.
- Organisation des groupes de travail :
 - Groupe « urbanisation et déchets solides » pour les indicateurs 19, 20, 26, 21, 18 et 11;
 - Groupe « gestion intégrée des ressources en eau » pour les indicateurs 6, 7, 8, 9, 10 et 24;
 - Groupe « sites naturels sensibles terrestres » pour les indicateurs 1, 2, 3, 4 et 29;
 - Groupe « sites naturels sensibles marins » pour les indicateurs 27, 14 et 28.

Les travaux du 5 et 6 décembre se sont déroulés comme suit :

- rappel sur l'activité analyse de durabilité (objectifs et méthodes, évolution du processus et capitalisation des résultats) et sur les travaux de l'inter-atelier;
- discussion sur les AMOEBA 2003 et les AMOEBA tendanciels et alternatifs 2015;
- travaux de groupe sur la validation et/ou enrichissement des résultats de l'inter-atelier (observation et/ou modification pour l'ensemble des indicateurs clés);
- discussion sur la démarche pour faire participer les équipes thématiques dans l'élaboration du scénario global et la définition des actions à entreprendre pour orienter la zone côtière algéroise vers le développement durable.

Deux points essentiels se sont dégagés:

- i. La nécessité de mettre en relation les indicateurs clés, sans laquelle le scénario global ne saurait se concevoir.
- ii. La détermination des actions clés qu'on peut obtenir après un classement de toutes les actions selon le degré d'importance de leurs impacts sur l'ensemble du programme à réaliser.

En définitif, l'idée d'élaborer deux matrices a été retenue: l'une mettra en relation les indicateurs entre eux et l'autre les actions avec les indicateurs.

Les travaux qui ont suivi ont été organisés en sessions suivantes:

- discussion sur les aspects du marketing du produit qui sera issu de l'activité analyse de durabilité; travaux de groupe sur le choix des messages, des cibles qu'ils concernent, des vecteurs les plus porteurs et les contraintes éventuelles qui se présentent (Quel message faut-il faire passer? Auprès de qui? Comment?);
- discussion sur les perspectives de l'activité analyse de durabilité (Comment pérenniser le processus?), **l'après-PAC** en général;
- évaluation de l'atelier et modalités de poursuite du travail après-atelier (La collaboration entre les différentes équipes thématiques, pour poursuivre notamment les activités «durabilité» et GIZC, l'évaluation des relations entre les équipes tout au long du déploiement du processus PAC «Zone côtière algéroise»).

Les points suivants se sont dégagés :

- Les objectifs assignés aux indicateurs clés pour le scénario alternatif pourraient constituer des repères pour les actions que les équipes thématiques auront à proposer.
- Les équipes thématiques seront activement impliquées dans l'activité «analyse de durabilité» pour le remplissage et le traitement des matrices concernant les relations entre indicateurs et les relations actions/indicateurs.
- La mise en cohérence des activités GIZC et AD et la nécessité de leur convergence jusqu'à la fin du programme ont été retenues.
- La GIZC et l'AD pourront se compléter utilement au cours de la phase finale de la manière suivante :
 - l'AD produira une série d'actions prioritaires intégrées (scénario global alternatif);
 - la GIZC pourra déterminer les conditions d'intégration des projets issus de l'analyse de durabilité : rapprochements et coopération institutionnelle, emboîtements des actions, etc., mise en cohérence des différents instruments législatifs liés à l'espace côtier.

Cet atelier a regroupé une trentaine de participants : outre le représentant du CAR/PB, le chef de projet national et les chefs d'équipe des différentes activités du PAC, y ont assisté les membres du comité interministériel, des représentants de l'Observatoire de l'Environnement et du Développement Durable, des cadres du MATE et des inspections de l'environnement des wilayas concernées par le projet (Alger, Boumerdès, Tipaza et Blida) et des représentants de l'Association Ecologique de Boumerdès.

e) Les ateliers qui se rapportent aux approches participatives sont présentés en détail dans la Partie II du présent rapport qui traite du programme participatif.

Autres formations

En plus des formations explicitement liées aux thématiques du PAC, les différents acteurs nationaux impliqués dans le projet ont eu la possibilité de prendre part à plusieurs autres ateliers de travail organisés par le CAR/PAP au niveau du pays. Ce sont :

a) Un atelier sur l'évaluation de la capacité d'accueil pour le développement du tourisme dans les régions côtières méditerranéennes, organisé à Alger du 1^{er} au 4 février 2003. Cet atelier de formation visait l'objectif de présenter l'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) dans le cadre d'une philosophie de développement touristique soutenable. Il s'est articulé en :

- leçons théoriques (présentation des études de cas les plus récents et proches à la méthodologie d'ECA en Méditerranée);
- visite sur le site de Sidi Fredj;
- travail de groupe sur la formulation d'une ECA concernant la zone côtière de Sidi Fredj.

Ce stage a regroupé une vingtaine de participants : membres du comité interministériel, membres des commissions intersectorielles locales, universitaires et représentants d'université, cadres du MATE et des inspections de l'environnement de wilaya.

b) Un atelier sur l'application des instruments économiques relatifs à la protection de la mer contre la pollution par les activités menées à terre, organisé à Alger le 13 et 14 janvier 2003, dans le cadre du Programme d'Actions Stratégique pour le Méditerranée (PAS MED).

Cet atelier a été organisé pour débattre des instruments économiques existantes au niveau du sous-bassin du projet «Développement d'instruments économiques au niveau du sous-bassin

versant de Oued El Harrach» et proposer d'autres ou affiner l'existant. L'identification de ces instruments économiques facilitera la création d'une plate-forme financière durable pour la mise en œuvre continue du PAS MED et l'incorporation de ces instruments économiques dans les Plans d'action nationaux. Ces activités contribueront à la création de mécanismes administratifs, légaux et fiscaux indispensables au financement durable de la mise en œuvre du PAS MED au niveau national.

Cet atelier a regroupé une vingtaine de participants : outre les représentants du CAR/PAP, le chef de projet national et la coordinatrice nationale du projet, y ont pris part des cadres du MATE, des inspections de l'environnement des wilayas d'Alger, Tipaza, Boumerdès et Tizi Ouzou, les membres du comité interministériel, des universitaires (ISMAL, Boumerdès), des représentants de l'ANAT et de l'Association Ecologique de Boumerdès.

c) Un atelier sur l'application de la méthode consolidée PAP/FAO de cartographie de l'érosion, organisé à Fès, Maroc, du 18 au 21 février 2003, qui a fait participer des experts algériens et a permis le lancement d'un projet pilote sur la cartographie de l'érosion d'un bassin versant pilote en Algérie (le bas Isser).

d) Une formation des cadres algériens à la gestion intégrée des zones côtières (Provence - Alpes - Côte d'Azur, 19 - 25 septembre 2004). Cette formation a été organisée avec le concours financier du METAP, en coordination avec le PAM-CAR/PAP, le Conservatoire français du littoral et des espaces lacustres et l'Institut français de la mer (IFREMER).

La formation a concerné 10 ingénieurs du secteur de l'environnement (5 de l'administration centrale et 5 des directions de wilaya) et a porté sur les problématiques liées à la gestion du littoral et de ses espaces naturels d'intérêt écologique, aspects théoriques et pratiques.

e) Un atelier de formation au métier de gestionnaire/garde de site naturel côtier, organisé à Tipasa du 24 au 29 novembre 2004 dans le cadre de la coopération algéro-française, qui a fait participer des experts français du Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres, les collectivités locales et les ingénieurs des 14 wilayas côtières et qui a porté sur des travaux de terrain liés à la réhabilitation et à l'aménagement du site naturel écologiquement sensible de l'Anse de Kouali, avec la participation des différents intervenants dans le projet PAC et plus spécifiquement, la thématique de protection de zones sensibles.

Les travaux d'aménagements et de réhabilitation, réalisé avec l'aide de la commune de Tipasa, ont portés sur :

- le nettoyage du site;
- la protection du site par des rondins en bois et fil de fer galvanisé;
- la réalisation d'un escalier en bois;
- la réalisation de protection avec des barres en bois contre l'érosion.



Photo 2 : Travaux d'aménagement - Anse de Kouali - Novembre 2004

Autres formes de renforcement des capacités

Comme renforcement des capacités, nous pouvons citer également **la création**, à travers la loi n°02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral, **du Commissariat National du Littoral (CNL)** qui a la charge de veiller à la mise en œuvre de la politique nationale de protection et de mise valeur du littoral en général et de la zone côtière en particulier. Le fonctionnement, l'organisation et les missions du CNL ont été définis en collaboration avec le Conservatoire français du Littoral et des Espaces Lacustres.

Les missions du Commissariat se résument comme suit :

- établir un inventaire complet des zones côtières, tant en ce qui concerne les établissements humains que les espaces naturels, qui servira à l'élaboration d'un système global d'information fondé sur les critères d'évaluation permettant un suivi permanent de l'évolution du littoral;
- élaborer un rapport sur l'état du littoral publié tous les deux ans et une cartographie des zones côtières comportant notamment une cartographie environnementale et une cartographie foncière;
- veiller à la préservation et la valorisation du littoral, des zones côtières et des écosystèmes qu'ils abritent;
- mettre en œuvre les mesures de protection du littoral et des zones côtières qui lui sont conférées par la réglementation en vigueur;
- fournir aux collectivités locales toute assistance se rapportant à ses domaines d'intervention;
- maintenir, restaurer et réhabiliter les espaces terrestres et marins remarquables ou nécessaire au maintien des équilibres naturels en vue de leur conservation;
- promouvoir des programmes de sensibilisation et d'information du public sur la conservation et l'utilisation durable des espaces littoraux ainsi que de leur diversité biologique.

7. Documents

A l'accueil de chacun des ateliers précités, les participants ont reçu une série de documents préparés pour les besoins de ces ateliers ou bien distribués à titre d'information. Par ailleurs, chaque atelier a fait l'objet d'un rapport résumant ses délibérations. Etant donné que ces documents contiennent une richesse de données et d'informations, nous avons jugé opportun de les citer, en les groupant selon les thématiques abordées :

a) Gestion Intégrée des Zones Côtières

- Rapport de l'Atelier de lancement du PAC «Zone Côtière Algéroise» (Alger, Sidi Fredj, 15-16 septembre 2002), MATE - CAR/PAP, octobre 2002;
- Rapport du Séminaire de formation METAP à la Gestion Intégrée de Zones Côtières (Alger, Sidi Fredj, 2-6 novembre 2002);
- Rapport de l'atelier d'appropriation GIZC (Alger, 20 et 21 octobre 2003);
- Rapport de lancement du PAC «Zone Côtière Algéroise», MATE - CAR/PAP, octobre 2002;
- Gestion intégrée de la zone côtière : Spécifications techniques (par J. Denis et O. Sefiane);
- Séminaire de formation METAP «La Gestion Intégrée de Zones Côtières» : Documents de formation;
- Dépliants publiés par le MATE sur le littoral, la loi relative à la protection et la valorisation du littoral, la posidonie et le corail;
- Recueil de textes réglementaires relatifs à la protection et la valorisation du littoral;
- Rapport sur la formation des cadres algériens à la gestion intégrée des zones côtières (Provence - Alpes - Côte d'Azur, 19 - 25 septembre 2004).

b) Analyse de durabilité

- Analyse de durabilité dans le cadre du PAC «Zone Côtière Algéroise» - Rapport du 1^{er} atelier, Boumerdès, 9-10 février 2003, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et Plan Bleu - Centre d'Activités Régionales, Sophia Antipolis, avril 2003;
- Analyse de durabilité dans le cadre du PAC «Zone Côtière Algéroise» - Rapport de la première étape (février-avril 2003), Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et Plan Bleu - Centre d'Activités Régionales, Alger, avril 2003;
- Analyse de durabilité dans le cadre du PAC «Zone Côtière Algéroise» - Rapport du 2^e atelier (Alger, 10-12 mai 2003), Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et Plan Bleu - Centre d'Activités Régionales, Sophia Antipolis, juillet 2003;
- Analyse de durabilité dans le cadre du PAC «Zone Côtière Algéroise» - Rapport de la deuxième étape (mai-octobre 2003), Sophia Antipolis, octobre 2003;
- Analyse de durabilité dans le cadre du PAC «Zone Côtière Algéroise» - Note méthodologique, Plan Bleu - Centre d'Activités Régionales, Sophia Antipolis, avril 2003;
- Analyse de durabilité dans le cadre du PAC «Zone Côtière Algéroise» - Rapport du 3^e atelier (Alger, 12-13 octobre 2003), Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et Plan Bleu - Centre d'Activités Régionales, Alger, décembre 2003;
- Analyse de durabilité dans le cadre du PAC «Zone Côtière Algéroise» - Rapport du 4^e atelier (Alger, 16-17 mai 2004), Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et Plan Bleu - Centre d'Activités Régionales, Sophia Antipolis, juin 2004;
- Analyse de durabilité dans le cadre du PAC «Zone Côtière Algéroise» - Rapport du 5^e atelier (Alger, 5 et 6 décembre 2004), Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et Plan Bleu - Centre d'Activités Régionales, Sophia Antipolis, janvier 2003.

c) Application des instruments économiques relatifs à la protection de la mer contre la pollution par les activités menées à terre

- Rapport de l'Atelier de formation à l'application des instruments économiques relatifs à la protection de la mer contre la pollution par les activités menées à terre (Alger, les 13 et 14 janvier 2003), MATE-CAR/PAP, février 2003;
- Analyse diagnostique : Développement des instruments économiques au niveau du sous-bassin versant de l'algérois Oued El Harrach, CAR/PAP, février 2003;
- Brochure "Programme d'action stratégique visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED) : Développement d'instruments économiques pour une mise en œuvre durable du PAS - Avantages de l'utilisation d'instruments économiques" (en arabe et en français), MATE-CAR/PAP, avril 2002.

d) Evaluation de la capacité d'accueil pour le développement du tourisme

- Rapport du Stage de formation à l'Evaluation de la Capacité d'Accueil pour le développement du tourisme dans les régions côtières méditerranéennes (Alger, 1^{er} - 4 avril 2003), CAR/PAP, mars 2003;
- Stage de formation à l'Evaluation de la capacité d'accueil pour le développement du tourisme dans les régions côtières méditerranéennes - Document Général (par A. Satta et F. Palmisani), CAR/PAP, 2003.
- Directives pour l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme dans les régions littorales méditerranéennes, CAR/PAP, 1997.

PARTIE II : PROGRAMME PARTICIPATIF

1. Approche conceptuelle

La participation est une partie incontournable de tous les projets bénéficiant d'un financement international, et particulièrement des projets de GIZC et des projets financés par l'UE. La participation ne doit en aucun cas être considérée comme une pure et simple information.

L'on s'attend aux avantages suivants de la participation publique en relation avec le projet :

- l'information des autorités et des acteurs responsables, concernés ou potentiellement affectés sur les objectifs du projet, sa mise en œuvre et ses résultats;
- l'utilisation des connaissances et expériences locales;
- la génération de nouvelles idées;
- la minimisation des conflits et la création du consensus;
- l'amélioration de la durabilité du projet.

Considérant la participation comme un processus au sein de la GIZC, ses avantages concernent :

- l'introduction ou le renforcement du processus participatif en général;
- l'implication des autorités et des acteurs locaux dans le processus décisionnel;
- le renforcement des capacités pour l'application des outils et techniques de participation.

2. Rôle du programme participatif au sein du projet

Etant défini comme une sous-activité de l'activité «formation et participation», le programme participatif est une activité transversale à mettre en œuvre à deux niveaux : a) au niveau du projet; b) au niveau des activités thématiques individuelles. Elle doit comprendre les étapes suivantes :

- analyse initiale,
- formation,
- formulation d'un programme d'activités,
- mise en œuvre d'activités participatives,
- évaluation et synthèse des résultats.

3. Objectifs du programme participatif

Les objectifs du programme participatif au niveau du projet sont :

- de contribuer à l'application du principe participatif et d'assurer l'implication du public, des ONG, de la communauté scientifique, des médias, en tenant compte de la législation nationale en vigueur, des politiques actuelles et d'autres conditions spécifiques;
- de contribuer au renforcement des capacités nationales pour l'application des techniques participatives, en premier lieu celles relatives à la planification et au développement;
- de jouer le rôle d'une des activités intégrantes, assurant le feed-back nécessaire et l'implication des groupes cibles dans les activités après-projet, notamment :
 - en adaptant en temps utile les programmes, les activités et les projets qui seront affectés par les résultats du PAC,
 - en contribuant à l'acceptation des politiques recommandés par le PAC.

Par ailleurs, l'accord sur le PAC envisage :

- la fourniture d'informations et la formation d'experts et d'acteurs nationaux impliqués ou intéressés par le projet;
- l'évaluation des résultats obtenus et la présentation des recommandations aux autorités nationales.

La participation étant un processus, les objectifs suivants ont été définis à ce niveau :

- contribuer aux processus démocratiques, renforcer le rôle de la société civile;
- contribuer à l'échange d'informations et de connaissances scientifiques et techniques et en faciliter la compréhension au niveau local;
- assurer, au niveau local, l'appui politique et publique à la mise en œuvre du projet et, par là, augmenter la durabilité des résultats du projet;
- contribuer au renforcement de la coordination intersectorielle et assurer une meilleure compréhension des responsabilités et des liens entre les autorités et les principaux acteurs.

Enfin, la mise en œuvre du programme participatif contribuera à minimiser et/ou résoudre les conflits par le biais de :

- l'identification, dans le cadre de chaque activité thématique, des conflits existants et/ou potentiels dus aux stratégies envisagées par le projet;
- l'application de techniques appropriées de minimisation/résolution de conflits.

4. Identification des groupes cibles

Les acteurs du projet de la zone du PAC impliqués tout au long du processus sont :

- la coordinatrice nationale (MATE),
- le chef de projet national,
- l'expert du PAM chargé de l'activité «formation et participation»,
- le CNERU,
- l'ANAT,
- les inspections de l'environnement des quatre wilayas,
- les chefs d'équipes de toutes les activités,
- le comité interministériel,
- les commissions intersectorielles.

Les acteurs ou les parties prenantes qui aident à la mise en œuvre de l'approche participative sont des personnes ou des groupes qui peuvent intervenir directement ou indirectement dans une situation spécifique de développement. Dans le cas du PAC, l'introduction du concept de l'approche participative nécessite l'analyse des parties prenantes. Cette analyse commence d'abord par la question suivante :

- Qui sont les parties prenantes ?

Afin de répondre ensuite aux questions :

- Qui détient les ressources ?
- Qui a intérêt au changement ?

L'analyse de l'approche précédente nous a permis d'identifier les trois niveaux suivants :

- terrain,
- intermédiaire,
- macro (gouvernement).

Pour le cas du PAC de la zone côtière algéroise, les acteurs qui aident à sa mise en œuvre et qui font partie aux trois niveaux cités précédemment sont :

- les élus,
- la population,
- les agents techniques,
- les institutions,
- les ONG.

En outre, pour faire participer efficacement ces acteurs certaines actions communes consistent à :

- préconiser de bonnes pratiques technologiques,
- initier des outils technologiques compensatoires,
- réglementer les matériaux utiliser dans la zone PAC,
- intégrer dans la loi de finance un budget pour la publicité et la communication des objectifs et les résultats du PAC,
- revoir l'organigramme des communes côtières en intégrant un service technique chargé du littoral,
- former et sensibiliser les corps constitués habilités à intervenir sur le littoral,
- intégrer l'éducation environnementale dans le système éducatif,
- exploiter le savoir-faire local de la population.



Photo 3 : Atelier d'approbation du programme
«Gestion intégré de la zone côtière»
Alger, les 20 et 21 Octobre 2003 au siège de l'ANAT

Les acteurs et leurs rôles

a) Les élus des communes côtières

ALGER : Zeralda, Staouéli, Chéraga, Ain Bénian, Hamamet, Rais Hamidou, Bologhine, Alger centre, Sidi M'hamed, Belouezdad, Hussein Dey, El Harrache, Mohammadia, Bordj El Kifan, Borj El Bahri, Elmarsa, Ain Taya, Heraoua, Reghaia.

BOUMERDES : Boudouaou El Bahri, Corso, Boumerdès, Thénia, Zémmouri, Leghata, Cap Djenat.

TIPAZA : Douaouda, Fouka, Bousmail, Ain Tagourait, Tipaza.

Pour les collectivités locales, il s'agit :

- d'initier des projets générateurs de ressources financières;
- de créer des mécanismes opérationnels et pratiques pour répartir les bénéfices dans un cadre concerté;
- de valoriser les ressources existantes sur leurs territoires et les intégrer dans le développement local en conciliant tourisme et environnement.

b) Les ministères

Les domaines d'activités des ministères sont variés et leurs prérogatives et missions sont définies réglementairement; nous citerons ceux liés directement à la protection de l'environnement et plus précisément à la protection et à la valorisation du littoral :

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Son rôle se résume entre autre à :

- l'élaboration de programme national participatif appliqué pour tous les niveaux de décision et à travers toutes les disciplines ou domaines existants;
- la mise en place de comités interministériels, de commissions intersectorielles et de comités intercommunaux chargés du suivi des actions liés à la protection du littoral dans un cadre de concertation pour une meilleure coordination.

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

Il s'agit :

- d'intégrer la démarche PAC dans le programme du développement local;
- de revoir l'organigramme des communes côtières en intégrant un service technique du littoral;
- de valoriser la richesse naturelle locale en l'intégrant dans le développement local.

Le Ministère de la Défense Nationale

Il s'agit :

- de former et de sensibiliser les corps constitués et de les habilitier à intervenir sur le littoral;
- d'appliquer les dispositions de la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral, notamment ces dispositions pénales.

Le Ministère du Tourisme/Direction du Tourisme de Wilaya

Il s'agit :

- d'intégrer le Programme d'Aménagement Touristique dans le PAC;
- d'initier et de former les guides touristiques, dans les régions côtières, sur les bonnes pratiques environnementales;
- de concilier tourisme et environnement pour la durabilité des richesses naturelles, source du développement touristique;
- d'intégrer les dispositions de la loi littoral dans le choix des zones d'expansion touristiques.

Le Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques

Il s'agit :

- d'exploiter rationnellement les ressources, en sensibilisant les pêcheurs et en appliquant les réglementations.

Le Ministère de l'Education Nationale

Il s'agit :

- d'intégrer l'éducation environnementale dans le système éducatif, et particulièrement la notion de gestion intégrée des régions littorales et des zones côtières dans le cursus éducatif;
- d'encourager la création des clubs bleus au niveau des établissements scolaires.

Le Ministère chargé de la Formation Professionnelle

Il s'agit :

- d'intégrer les spécialités liés à la protection de l'environnement et du littoral en particulier, au diplôme de formation professionnelle tel que gardiennage et surveillance d'espaces naturels, restaurateurs et aménageurs d'espaces littoraux dégradés, gardes du littoral ...

Le Ministère des Ressources en Eau

Il s'agit :

- de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation pour une gestion intégrée des ressources en eau.

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

Il s'agit :

- d'intégrer les dispositions relatives à la protection et à la mise en valeur du littoral dans la politique nationale d'aménagement et d'urbanisme;
- de réviser les Plans d'Aménagement et d'Urbanisme et les Plans d'Occupation du Sol (instruments d'urbanisme) conformément aux dispositions de la loi 02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

c) Les ONG ou associations à caractère environnemental

Dans la zone du PAC, trois associations sont représentatives et actives positivement dans la protection de l'environnement en général et la protection du littoral en particulier :

- Association Ecologique de Boumerdès (Boumerdès),
- Association les Amis du Mont Chenoua (Tipaza),
- Association Rivage (Alger).

Leurs rôles particuliers peuvent se résumer à la sensibilisation de la population locale, surtout en période estivale, aux bonnes pratiques environnementales pour :

- une meilleure prise en charge des problèmes de dégradation des milieux,
- le respect de l'environnement immédiat et du maintien de la propreté,
- la prévention de l'occupation anarchique de l'espace littoral et de ses conséquences.

d) La population locale

Le développement local s'appuie sur l'intégration des ressources naturelles des collectivités locales et le savoir-faire et la population locale reste la clef et l'outil indispensable à tout développement. A cet effet, il est plus que nécessaire de :

- exploiter le savoir-faire local;
- faire participer le reste de la population dans la mise en œuvre des PAC.

5. Cadre institutionnel

La responsabilité de cette activité relève du MATE, du PAM et du CAR/PAP :

MATE

- M^{me} Samira NATECHE, Coordonnateur national du PAC d'Alger
- M. Khaled GRABA, Chef de projet national
- Sous-direction de la préservation des zones marines, du littoral et des zones humides

Autres acteurs au niveau national

- Comité interministériel
- Représentants des wilayas (inspections de l'environnement, cellule «service du littoral»)
- Chef nationaux de toutes les équipes thématiques et des équipes chargées du système d'information et de l'analyse de durabilité
- Représentants des institutions et/ou organismes cibles

CAR/PAP

- M^{me} Zeljka Skaricic, Coordonnateur du PAC d'Alger
- M. Gunter Englisch, Consultant PAP

Autres partenaires

- Le METAP, par une formation qui a été réalisée avec l'assistance du consultant PAP et qui a porté sur la gestion intégrée des zones côtières. D'autres actions sont envisagées pour l'année 2004.
- Le Conservatoire français du Littoral et des Espaces Lacustres, qui a mis en œuvre plusieurs actions, à savoir :
 - la formation des ingénieurs du MATE, d'inspections de l'environnement et de cadre de commune dans le domaine de la protection des zones côtières;
 - mission d'étude d'élus algériens et français en France et en Algérie;
 - jumelage entre la commune de Tipaza et la commune du Pradet.

6. Plan de travail

Le plan de travail de l'activité «formation et participation», tel qu'il est présenté ci-après, a été défini à l'occasion de l'atelier de lancement du PAC (Sidi Fredj, 15-16 septembre 2002) et révisé suite au premier atelier sur le programme participatif (Alger, 10-12 novembre 2003).

Phase	Activité	Délais	Produits	
I-Formulation détaillée	Programme-cadre	Janvier 2002	Programme-cadre	
	Thèses concernant le programme participatif	Mars 2002	Thèses	
	Ebauche du programme participatif	Septembre 2002	Ebauche du programme participatif	
	Présentation à l'atelier de lancement Analyse des acteurs Version finale du programme participatif	Septembre 2002 Décembre 2003 Décembre 2003	Rapport de l'atelier Analyse des acteurs Programme participatif	
II-Mise en œuvre	Formation	Journée de formation des animateurs Atelier sur le programme participatif Atelier de formation approfondie à l'animation et la communication	Compte rendu Rapport de l'atelier Rapport de l'atelier	
	Information	Site Web Logo du PAC Affiche du PAC Dépliant sur le PAC Communiqués de presse concernant : - ateliers, séminaires - documents produits - conférence de clôture	Site Web Logo Affiche Dépliant Communiqués de presse Extraits de la presse	
		Notes d'information (par ex : bulletin du MATE et du PAM, journaux et revues spécialisés en question d'environnement, etc.)	Tout au long de la durée du PAC	Notes d'information
	Participation	Actions au niveau des activités thématiques : - révision des plans d'action	Décembre 2003	Plans d'action révisés

	proposés lors de l'atelier de novembre 2003 - mise en œuvre des plans d'action	Délais fixés dans les plans d'action	Comptes rendus
III- Rapports d'avancement	Rapports d'avancement	Décembre 2003 Mars 2004 Août 2004	Ebauche d'avancement + tous les résultats de la période couverte par ces rapports
IV- Synthèse, rapport final	Ebauche du rapport final Rapport final Présentation à la conférence de clôture	Septembre 2004 Décembre 2004 Avril 2005	Ebauche du rapport final Rapport final Rapport de la conférence
V- Activités après – projet	Assistance aux autorités nationales	Mai 2005 – Mai 2007	Rapport semestriels Rapports aux PC

7. Activités et produits majeurs

Ateliers, stages et réunions

a) Un atelier (Phase I) sur l'approche participative a été organisé au siège du MATE (Alger) le 10 novembre 2003. Il avait comme objectif la formation des animateurs qui auront pour mission l'animation de groupes pendant les journées du 11 et 12 novembre 2003 sur les thèmes suivants :

- les avantages et les désavantages de l'approche participative;
- les conditions locales applicables au PAC;
- les conditions de projet applicables au PAC;
- les activités ainsi que les programmes à mener dans le cadre du PAC.

Huit animateurs ont été formés : cadres du MATE et des inspections de l'environnement des wilayas concernées par le projet (Alger, Boumerdès, Tipaza et Blida) et membres de l'Association Ecologique de Boumerdès.

b) L'atelier participatif (phase II), organisé les 11 et 12 novembre 2003, a porté sur l'approche participative, notamment sur :

- la définition des concepts de «participation» et de«participation interactive»;
- les principes, les approches méthodologies et les outils participatifs;
- les condition d'application de l'approche participative dans le cadre du PAC d'Alger.

Cet atelier a regroupé une cinquantaine de participants : outre les représentants du CAR/PAP, le chef de projet national, la coordinatrice nationale du projet et les chefs d'équipes thématiques, y ont assisté les membres du comité interministériel, les membres de la commission intersectorielle, (DPRH, DPWA ..), des représentants des collectivités locales (APC de Tipaza, Boumerdès, Blida), de l'Observatoire de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agence pour la Protection et la Promotion du Littoral, des cadres du MATE et des inspections de l'environnement des wilayas concernées par le projet (Alger, Boumerdès, Tipaza et Blida) et des ONG (Association Ecologique de Boumerdès).

c) Le stage de formation approfondie à l'animation et la communication dans le contexte d'un processus participatif, organisé du 29 au 31 mars 2004 au Conservatoire National des Formations à l'Environnement. Cette formation avait pour objectif :

- de former des animateurs qui peuvent promouvoir l'application d'une approche participative au sein du PAC;
- grâce à des exercices pratiques, préparer les animateurs pour une première application concrète de l'approche participative au niveau des micro-actions pilotes du PAC.

Cette expérience devrait permettre aux animateurs de continuer à appliquer l'approche participative même dans la phase après-PAC, d'assumer un rôle important dans l'introduction de l'approche participative dans d'autres projets de ce type et de transmettre les connaissances acquises à d'autres personnes concernées par les processus participatifs. De cette manière sera atteint un autre objectif important des formations organisées par le CAR/PAP qui est celui de «formation des formateurs».

Ce stage de formation a regroupé treize participants : outre les représentants du CAR/PAP, le chef de projet national et la coordinatrice nationale du projet, y ont assisté un représentant de l'équipe GIZC, des cadres du MATE et des inspections de l'environnement des wilayas concernées par le projet (Alger, Boumerdès, Tipaza et Blida), un cadre de l'Observatoire de l'Environnement et du Développement Durable, un représentant de l'APC de Tipaza et la représentante du Centre Cynégétique de Réghaia.

d) Un séminaire de restitution des produits de la phase I (Diagnostic) du PAC, tenu à Alger le 10 octobre 2004. Ce séminaire, programmé dans le cadre de l'échéancier général du PAC d'Alger, est une étape importante, inscrite dans une approche participative et intégrée de mise en œuvre du projet. Suivant cette approche, l'atelier a eu pour objectif de rendre compte et de soumettre à une assistance, la plus large possible, représentant les différents acteurs de la zone PAC, les produits de la phase I du projet, réalisés par les activités thématiques prioritaires et les activités transversales de soutien. Ont participé au séminaire :

- les responsables et cadres concernés du MATE ;
- les représentants et experts du PAM ;
- les équipes PAC ;
- les membres du comité interministériel (ou leurs représentants) ;
- des directeurs de l'Environnement de wilaya ;
- des élus locaux ;
- des représentants des administrations locales ;
- des représentants d'institutions spécialisées ;
- des membres du Conseil scientifique du MATE ;
- les ingénieurs formés en approche participative.

Les travaux se sont déroulés suivant le programme qui a été diffusé à l'ensemble des participants en même temps qu'un dossier comprenant les synthèses des rapports « diagnostic » de chacune des activités du PAC.

e) Un atelier de participation sur la protection de sites naturels sensibles de la zone pilote de l'Anse de Kouali, organisé à Tipasa le 27 novembre 2004. Cet atelier a coïncidé avec un atelier de formation au métier de gestionnaire/garde de site naturel côtier, organisé conjointement avec le Conservatoire Français du Littoral et des Espaces Lacustres du 24 au 29 novembre 2004 sur le site naturel de l'Anse de Kouali (le détail est donné dans la partie formation).

L'atelier du 27 s'est déroulé de la façon suivante : une matinée en plénière et un après-midi sur terrain. La matinée a porté sur des communications et un débat sur différents thèmes comme suit :

- présentation du contenu du projet du plan d'aménagement côtier;

- présentation du programme de coopération algéro-française en matière de protection du littoral et de renforcement des capacités institutionnelles spécifique à la mise en place du Commissariat National du Littoral;
- présentation des modalités de conservation des zones humides et des écosystèmes côtiers dans le bassin méditerranéen ainsi que de la charte de gestion durable du Mont Chenoua/anse de Kouali et du parc marin de Tipaza.

Dans l'après-midi, une sortie sur terrain a eu lieu et a porté sur la présentation du site naturel écologiquement sensible de l'Anse de Kouali et les modalités de sa protection.

Cet atelier a regroupé une trentaine de participants. Ont pris part à la rencontre le Chef de Daïra (sous-préfet) de Tipaza, les représentants des communes de Tipaza et de Ain El Karma, les représentants des directions techniques de la wilaya de Tipaza, les représentants du MATE, des membres de l'équipe PAC, une ONG à vocation écologique, des représentants d'institutions spécialisées.



Photo 4 : Sortie Anse de Kouali -Atelier participatif -
Tipasa le 27 novembre 2004

f) Une réunion participative d'information et de concertation sur l'opération pilote : Protection de la zone du lac de Reghaïa (Centre Cynégétique de Réghaïa - Alger, le 30 novembre 2004)

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de deux activités : «formation/participation» et «gestion intégrée des zones côtières». Il s'agit d'une première rencontre regroupant les principaux acteurs intervenant dans la zone. La réunion s'est tenue le 30 novembre 2004 au Centre Cynégétique de Réghaïa - Commune de Réghaïa - Wilaya d'Alger, avec objectifs :

- information sur la problématique posée en matière de préservation du site;
- présentation du PAC de la zone côtière algéroise et de ses objectifs;
- explication de la méthode GIZC.

Ont pris part à la réunion le Wali Délégué de la circonscription administrative de Rouiba (wilaya d'Alger), les Présidents (Maires) d'Assemblées populaires communales des communes de Réghaïa et de Heraoua, le représentant de la Direction générale des forêts du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, deux associations à vocation écologique, des représentants des directions techniques de la wilaya d'Alger et d'autres participants. La liste nominative complète des participants figure en annexe du rapport sur cette rencontre.

g) Le troisième atelier de formation approfondie d'animateurs en approche participative, organisé à Alger, du 12 au 14 décembre 2004, consistait à :

- approfondir la formation des animateurs qui peuvent promouvoir l'application d'une approche participative;
- continuer à préparer des animateurs pour des applications concrètes de l'approche participative au niveau des ateliers wilaya et de la **micro-action** pilote du PAC;
- permettre aux animateurs de continuer à appliquer l'approche participative même dans la phase après-PAC (dans le cadre d'autres projets ainsi que par «formation des formateurs».

Cet atelier a regroupé une douzaine de participants : outre les représentants du CAR/PAP, le chef de projet national, y ont assisté les stagiaires.

Documents

A l'accueil de chacun des ateliers précités, les participants ont reçu une série de documents préparés pour les besoins de ces ateliers ou bien distribués à titre d'information. Par ailleurs, chaque atelier a fait l'objet d'un rapport résumant ses délibérations. Ces documents sont les suivants:

- CAR/PAP: Rapport de l'atelier sur le programme participatif du PAC "Zone côtière algéroise" (Alger, 10-12 novembre 2003);
- Rapport du Stage de formation approfondie à l'animation et la communication dans le contexte d'un processus participatif (Alger, 29 - 31 mars 2004);
- Rapport du Séminaire de restitution des produits de la phase I (diagnostic) du PAC "Zone côtière algéroise" (Alger, le 10 octobre 2004);
- Rapport de l'Atelier participatif sur l'opération pilote "Zone du Chenoua / anse de Kouali" (Tipaza, le 27 novembre 2004);
- Rapport de la Réunion d'information et de concertation sur l'opération pilote "Protection de la zone du lac de Réghaïa" (Alger, le 30 novembre 2004);
- Rapport du Troisième atelier de formation approfondie d'animateurs en approche participative (Alger, 12-14 décembre 2004);
- Approche participative, communication et gestion durable des zones côtières - Document de base (préparé par G. Englisch);
- Stage de formation approfondie à l'animation et la communication dans le contexte d'un processus participatif - Document de base (préparé par G. Englisch);
- Stage de formation approfondie à l'animation et la communication dans le contexte d'un processus participatif: Guide des ateliers (préparé par G. Englisch);
- FAO: Guide d'application de l'ASEG au niveau intermédiaire;
- FAO: Guide d'application de l'ASEG au niveau terrain.

Site Web

WWW.MATE-dz.org

Dossiers Thématiques / Littoral / PAC / PAC – PAM

Logo du PAC

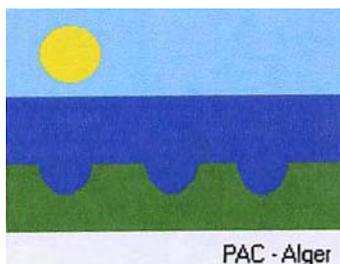


Planche PAC



Le lancement de partenariat

A travers la coopération algéro-française, une importante participation d'acteurs a été introduite : Ministère, Directions de wilaya, Collectivités locales, Associations. Des échanges de partenariat et de jumelage entre la commune de Tipaza et la commune du Pradet ont été initiés. Des élus locaux se sont déplacés en Algérie et en France pour l'échange d'expériences dans le domaine de la protection et de la valorisation du littoral et leurs rôles dans le développement local. Deux associations (Association Ecologique de Boumerdès et les Amis du Mont Chenoua) ont participé à toutes les missions d'expertise qu'ont effectuées les experts du Conservatoire français du Littoral et des Espaces Lacustres sur leurs territoires d'intervention, à savoir le cordon dunaire de Zemmouri et le Mont Chenoua.

Dans le cadre de la formation et des stages d'étude, les élus de Tipaza, d'Oran et de Skikda se sont déplacés en France pour une durée d'une semaine. Ils ont également participé à des formations des cadres du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et des inspections de l'environnement, ainsi qu'un technicien de la commune de Tipaza.

Cet échange d'expériences a permis aux différents partenaires de mieux maîtriser la protection et la sauvegarde de leurs territoires, ainsi que de connaître le Conservatoire du Littoral sur le terrain et le rôle que pourrait jouer notre Commissariat dans la protection du littoral de son territoire.

Un projet pilote de partenariat a été initié entre la commune de Tipaza, le Conservatoire français du Littoral, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et l'association «Les amis du Mont Chenoua» de Tipaza dans le transfert d'un parking anarchique sur le rivage de la zone côtière de l'Anse de Kouali et sa réhabilitation et l'aménagement d'un nouveau parking.



Photo 5 : Sortie sur terrain avec les experts du Conservatoire du Littoral français
- Anse de Kouali Tipaza- Avril 2003

CONCLUSION : EVALUATION DES RESULTATS ET PERSPECTIVES

1. Les impacts de l'activité

Le programme PAC est fondé sur une gestion adaptative consistant à «apprendre en faisant», en s'appuyant sur les méthodologies de la **Gestion Intégrée des Zones côtières** (GIZC) et son corollaire, **l'approche participative**, qui visent à développer le partenariat entre les différentes institutions sectorielles et entre les groupes d'usagers en vue d'établir les conditions d'équilibre durable entre l'utilisation rationnelle des espaces et des ressources naturelles, comprenant leur protection, et les impératifs du développement économique et social.

L'approche participative est un processus complexe à mettre en œuvre car elle relève d'une dynamique collective qui suppose un infléchissement des modes de gouvernance et de décision vers des structures plus transversales (inter-sectorialité) d'une part, et vers la participation active des groupes d'intérêt locaux d'autre part.

L'identification des acteurs et le rôle qui est dévolu à chacun d'entre eux sont l'une des clés de la réussite du processus «participatif». Il est cependant très important de hiérarchiser le niveau d'intervention des divers acteurs identifiés afin d'évaluer l'impact de leur activité sur l'espace littoral.

L'instauration de l'approche participative ne peut être envisagée qu'à travers un apprentissage progressif. Dans le cadre du PAC "Zone côtière algéroise", l'approche participative a été lancée à travers la mise en place d'un Comité Interministériel de suivi et de commissions intersectorielles des quatre wilayas du PAC. De même, des institutions spécialisées et des ONG ont été associées aux différentes étapes de mise en œuvre.

Les formations organisées durant la période d'élaboration du PAC ont porté sur divers volets de la gestion des zones littorales. Elles ont touché un grand nombre de cadres de l'administration et d'institutions spécialisées, des élus locaux et des représentants d'ONG. Ces formations ont posé les jalons d'une meilleure prise en charge de la gestion de l'espace littoral.

2. Les perspectives pour l'après-PAC

Actions proposées

Participation :

- Reproduire la formation de formateurs sur l'approche participative au niveau local et assurer l'application sur terrain pour les formateurs déjà formés;

- Introduire l'approche participative dans toutes les thématiques et assurer leurs fonctionnements après PAC;
- Impliquer la société civile et les organisations socio-professionnelles dans le processus participatif depuis le début afin d'assurer une adhésion totale des différents partenaires;
- Mettre en place un système de diffusion d'information et de prise de conscience à travers la publication et l'audio-visuel (spots TV, émissions radio, brochures, dépliants, matériel de démonstration...);
- Mettre en place, au niveau central, un système de coordination et de suivi du processus participatif engagé au niveau local.

Formation :

- Renforcer les compétences, les connaissances et l'expertise en matière de gestion et de préservation du littoral;
- Assurer des formations continues par thématiques (maîtrise de l'urbanisation, gestion intégrée et économie de l'eau, gestion intégrée des déchets, protection des sites naturels écologiquement sensibles et des sites culturels, prévention contre les risques naturels et technologiques...) et par objectif;
- Introduire dans le cycle de formation universitaire des modules sur les modalités de préservation et de gestion du littoral ainsi que les réglementations correspondantes;
- Mettre en réseau les laboratoires de recherche, les instituts spécialisés, les universités sur les thématiques liées au domaine de la préservation et de la protection du littoral;
- Elaborer un programme de recherche appliquée aux techniques de préservation du littoral contre les risques naturels : inondation, séisme, érosion...;
- Renforcer la coopération extérieure à travers le transfert des technologies adaptées et les techniques de gestions locale et de proximité.

ANNEXE

Contenu du site Web

